

## **Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région**

### **Commission des Affaires intérieures**

#### **Procès-verbal de la réunion du 3 février 2025**

##### Ordre du jour :

1. Uniquement pour les membres de la Commission des Affaires intérieures :  
Nomination d'un président
2. Réunion jointe :  
Prolongation de la mission de l'UE en Arménie (EUMA)
3. Uniquement pour les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région :
  - Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 15 juillet 2024 et du 11 octobre 2024
  - Présentation de la « boussole pour la compétitivité » de la Commission européenne par Mme Anne Calteux, Représentante de la Commission européenne au Luxembourg
  - Adoption du tableau des documents transmis par les institutions européennes du 25 au 31 janvier 2025

\*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Gilles Baum, Mme Liz Braz, M. Yves Cruchten, M. Emile Eicher, M. Franz Fayot, M. Paul Galles, M. Patrick Goldschmidt, M. Gusty Graas, M. Fred Keup, Mme Paulette Lenert, Mme Lydie Polfer, Mme Alexandra Schoos, M. Meris Sehovic, M. Laurent Zeimet, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. Guy Arendt, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Dan Biancalana, Mme Taina Bofferding, Mme Liz Braz, M. Emile Eicher, M. Gusty Graas, Mme Nathalie Morgenthaler (remplaçante de M. Laurent Mosar pour la Commission des affaires étrangères), Mme Lydie Polfer, M. Meris Sehovic, Mme Stéphanie Weydert, membres de la Commission des Affaires intérieures

M. Charles Goerens, Mme Martine Kemp, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

Mme Anne Calteux, Représentante de la Commission européenne au Luxembourg

M. Yves Carl, Administration parlementaire  
Mme Elisabeth Funk, Administration parlementaire  
Mme Kim Miranda, Administration parlementaire  
M. Cédric Scarpellini, Administration parlementaire  
M. Gérard Thomas, Administration parlementaire  
M. Philippe Neven, Administration parlementaire

M. Alain De Muyser, ambassadeur non-résident en Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie et Moldavie  
Mme Véronique Dockendorf, directrice de la Direction des Affaires politiques du ministère des Affaires étrangères  
Mme Daniela Holderer, conseillère de légation, Direction des Affaires politique du ministère des Affaires étrangères  
Mme Carole Feltgen, Police Grand-Ducale  
Mme Claire Borschette, Police Grand-Ducale  
Mme Sarah Harik, Direction générale de la sécurité intérieure

Excusés : M. Sven Clement, M. Laurent Mosar, Mme Sam Tanson, Mme Joëlle Welfring, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. David Wagner, observateur délégué

Mme Diane Adehm, M. Luc Emering, M. Marc Goergen, M. Claude Haagen, M. Marc Lies, M. Laurent Mosar, M. Tom Weidig, membres de la Commission des Affaires intérieures

M. Marc Baum, observateur délégué

M. Xavier Bettel, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur  
M. Léon Gloden, ministre des Affaires intérieures

M. Marc Angel, M. Fernand Kartheiser, Mme Tilly Metz, membres du Parlement européen

Mme Tania Tennina, Administration parlementaire  
Mme Danielle Wolter, Administration parlementaire

\*

Présidence : M. Gusty Graas, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

\*

1. Uniquement pour les membres de la Commission des Affaires intérieures :

Nomination d'un président

Mme Stéphanie Weydert (CSV) est nommée Présidente de la commission des Affaires intérieures, suite à la démission de M. Marc Lies, qui reste membre de la commission.

2. Réunion jointe :

Prolongation de la mission de l'UE en Arménie (EUMA)

Le président de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région, M. Gusty Graas (DP), rappelle que la loi « OMP » (article 1er, paragraphe 4, de la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix et des opérations de prévention, ainsi que de gestion de crise) exige une consultation préalable des commissions parlementaires compétentes avant que le nouvel avant-projet de règlement grand-ducal ne soit soumis à l'approbation du Conseil de gouvernement.

La directrice de la Direction des Affaires politiques du ministère des Affaires étrangères, informe les parlementaires que la décision PESC concernant la prolongation de la mission de l'UE en Arménie (EUMA) a été adoptée par le Conseil le 30 janvier 2025. Elle souligne que les contributions des États membres sont particulièrement appréciées, même si les décisions de l'Union européenne (UE) peinent souvent tardivement. Elle rappelle que l'EUMA, déployée depuis 2023, remplit une mission d'observation et de rapport, avec un mandat spécifique visant à promouvoir l'entente entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie. Elle mentionne que lors du déplacement du ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, M. Xavier Bettel, en septembre 2024, le constat a pu être tiré que le nombre d'incidents aux frontières avait considérablement diminué. La directrice précise que 25 des 27 États membres de l'UE participent actuellement à cette mission, qui compte 146 agents, dont un ressortissant luxembourgeois. Elle souligne que le Luxembourg est impliqué depuis le début de la mission, avec notamment un poste de responsable d'équipe de surveillance (« monitoring team leader ») à Goris. Elle met en avant que l'UE ne se limite pas aux missions militaires, mais développe également des missions civiles. À titre d'exemple, elle cite la présence d'une mission civile en Géorgie, où deux policiers luxembourgeois sont actuellement déployés. La directrice indique que ces engagements du gouvernement luxembourgeois s'alignent sur le plan national du pacte civil de l'UE, validé par la Chambre des Députés en mai 2023, reflétant ainsi l'approche intégrée de l'UE en matière de gestion de crise.

La conseillère de légation de la Direction des Affaires politique du ministère des Affaires étrangères précise que la participation à cette mission repose sur la loi « OMP ». Tout déploiement nécessite l'adoption d'un règlement grand-ducal, établissant le cadre spatiotemporel, la durée, ainsi que l'effectif policier engagé, en concertation avec la Police. La conseillère rapporte que le Conseil de gouvernement a émis un accord de principe le 17 janvier 2025, l'accord définitif étant attendu lors de la séance du Conseil de gouvernement du vendredi 7 février 2025.

M. Gusty Graas s'enquiert des garanties de sécurité mises en place pour l'agent luxembourgeois détaché sur le terrain, compte tenu de la situation toujours non résolue du conflit.

La directrice de la Direction des Affaires politiques fait savoir que la présence de la mission a contribué à une diminution significative des incidents, avec plus de 1000 patrouilles effectuées à ce jour. Elle précise que, bien que l'Azerbaïdjan manifeste une certaine réticence face à cette mission d'observation, les incidents restent mineurs. Elle souligne que l'amélioration de la situation sécuritaire a notamment permis la réouverture d'un aéroport du côté azerbaïdjanais, ce qui a des retombées économiques positives pour la région.

M. Alain De Muysen, ambassadeur non-résident en Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie et Moldavie, complète qu'il a effectué un déplacement sur place il y a deux semaines et qu'aucun incident majeur pouvant mettre en danger les observateurs n'a été constaté. Il souligne que les moniteurs sont clairement identifiables comme personnel neutre par leurs vêtements distinctifs. Il exprime sa confiance quant à la sécurité du personnel déployé sur le terrain.

M. Yves Cruchten (LSAP) avance l'accord de son parti pour la signature de la lettre appuyant cette mission civile. Rappelant la situation humanitaire aux frontières et l'accueil de 100 000 personnes ayant fui le Haut-Karabakh, il se questionne, dans la perspective de la visite du président du Parlement arménien, qui intervient au lendemain de cet échange, sur la situation actuelle en Arménie. Concernant la mission en Géorgie, le député demande par ailleurs si la présence d'une mission de l'UE aux frontières correspondait toujours aux souhaits des autorités géorgiennes.

M. Gusty Graas rajoute à ce titre que le retrait unilatéral de la délégation géorgienne de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 30 janvier 2025 est regrettable et constitue une décision allant dans la mauvaise direction.

Mme Stéphanie Weydert (CSV) s'interroge sur les critères de sélection et la procédure d'appel interne appliqués pour le choix du policier participant à ce genre de mission.

La question de M. Meris Sehovic (déi gréng) rejoint celle de Mme Weydert. Il s'interroge sur le niveau de difficulté pour recruter des candidats qualifiés, et souhaite avoir des précisions quant à l'intérêt manifesté par les potentiels candidats ainsi que sur les qualifications requises pour un déploiement dans le cadre de cette mission.

L'Ambassadeur expose que la situation connaît actuellement une phase d'apaisement relatif, marquée par une diminution notable des pressions politiques qui prévalaient auparavant, dans un contexte où un accord de paix est en cours de négociation. Il souligne que la conclusion de cet accord constitue une étape cruciale pour l'établissement d'une stabilisation pérenne entre les deux nations. Il précise que les négociations ont permis d'aboutir à un consensus sur 15 des 17 articles de l'accord de paix. Les points encore en discussion portent sur l'intégrité territoriale et le retrait mutuel des plaintes déposées auprès de la Cour internationale de justice. Il rapporte que la position arménienne reste ferme sur le principe selon lequel « rien n'est agréé tant que tout n'est pas agréé », tout en maintenant une ouverture pour une résolution régionale du conflit. Le diplomate observe cependant que le discours demeure plus belliqueux du côté de Bakou, où le président Aliiev adopte une rhétorique évocatrice de la Seconde Guerre mondiale, notamment à travers l'emploi du terme de « dénazification ».

M. Yves Cruchten s'interroge encore sur l'existence d'un facilitateur, notamment sur le rôle potentiel de l'UE, dans la résolution de ce conflit.

L'Ambassadeur indique que Charles Michel a joué un rôle prépondérant en tant que facilitateur dans ce processus. Il relève que Kaja Kallas a proposé sa candidature pour

assumer la fonction d'intermédiaire, tandis qu'António Costa a également exprimé sa disponibilité pour contribuer à cette médiation. Le diplomate précise néanmoins que la résolution de ce processus nécessite avant tout un règlement interne.

La directrice de la Direction des Affaires politiques ajoute que l'Azerbaïdjan tend à minimiser les 100 000 déplacements récents, tout en rappelant les 800 000 personnes déplacées de leur côté il y a des années, illustrant ainsi la confrontation de deux narratifs distincts. En ce qui concerne la mission en Géorgie, il précise que son mandat s'étend jusqu'en 2026, ajoutant qu'aucun signal n'a été perçu à ce jour laissant présager un éventuel retrait.

Une représentante de la Police Grand-Ducale, donne des explications quant à la procédure de sélection. Celle-ci s'effectue par le biais d'un appel en interne, soulignant ainsi le caractère volontaire de la mission. Elle avance qu'une réunion d'information est organisée en interne et que les candidats conservent la possibilité de retirer leur candidature à tout moment. Elle précise que la désignation de l'agent actuellement déployé sur le terrain s'est fondée sur son expertise approfondie dans ce domaine, ajoutant que ses compétences particulières ont conduit à une sollicitation proactive de sa candidature.

À l'issue de ces discussions, les membres des deux commissions expriment leur soutien unanime à la prolongation de la mission EUMA.

3. Uniquement pour les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région :

- Présentation de la « boussole pour la compétitivité » de la Commission européenne par Mme Anne Calteux, Représentante de la Commission européenne au Luxembourg

Le président de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région, M. Gusty Graas, introduit ce point en soulignant que la boussole pour la compétitivité constitue l'initiative phare inaugurale de la Commission von der Leyen II. Il met en évidence que ce document stratégique établit un cadre structurant et précis, intégrant plusieurs recommandations issues du rapport Draghi, et se positionnant comme un document d'orientation fondamental pour renforcer la compétitivité européenne et garantir une prospérité durable. La commission-mère respectivement la sous-commission des Affaires européennes procéderont à un examen approfondi du document dès que sa version française sera disponible.

Mme Anne Calteux, représentante de la Commission européenne au Luxembourg, informe les parlementaires sur le contenu de ce qu'est la première grande initiative de la Commission von der Leyen II. La boussole pour la compétitivité a longuement été annoncée et est inspirée par le rapport Draghi, qui avait bénéficié d'un écho médiatique considérable et qui avait incité une réflexion pour redynamiser l'économie européenne. Cette boussole définit les moyens que veut se donner la Commission européenne pour les cinq années à venir, mais qui aura, d'après la représentante, des répercussions pour les cinq décennies à venir. Elle rappelle dans ce cadre les propos tenus par le Premier Ministre, M. Luc Frieden, selon qui il ne peut y avoir une véritable politique sociale européenne sans compétitivité européenne. La boussole, qui se base sur le rapport de Mario Draghi, constitue une feuille de route et non une proposition législative. Les propositions législatives suivront, notamment à travers le « Clean

Industrial Act » et la proposition « Omnibus ».

Mme Calteux aborde la question de la productivité dans l'optique du retard lié à un manque d'innovation sur le continent européen, ceci avec un regard particulier tourné vers les États-Unis. Elle insiste sur l'urgence de repenser en profondeur le modèle de financement, soulignant que les États membres de l'UE hésitent encore à s'engager pleinement dans le financement par capitaux propres et les investissements à risque. Concernant les PME, elle met en avant une problématique particulièrement pertinente pour le Luxembourg. Malgré un écosystème dynamique et la présence de nombreuses startups dans le pays, elle déplore la difficulté pour ces jeunes entreprises de franchir un cap décisif au sein de l'UE. Cette situation freine leur développement et favorise une fuite des idées vers d'autres régions du monde où les capitaux sont plus facilement accessibles.

La boussole pour la compétitivité reprend les trois grands axes pour redynamiser la compétitivité au sein de l'UE, tels qu'ils sont déjà été définis dans le rapport Draghi, à savoir l'innovation, la décarbonisation et la sécurité.

Le premier pilier d'action consacré à la dynamisation de l'innovation met en avant plusieurs initiatives technologiques, notamment par son accélération par le biais de l'intelligence artificielle. Il s'agira également de mettre en œuvre la législation sur l'IA (« AI Act ») et de développer le calcul haute performance, notamment avec l'« European High Performance Computing Joint Undertaking » (EuroHPC), dont le siège est au Luxembourg, ou encore les « AI Factories », dont une est également implantée au Luxembourg (*Meluxina-AI*). Le domaine du quantique, où le Luxembourg est bien positionné, figure aussi parmi les priorités, tout comme celui des semi-conducteurs, avec une capacité de production en Europe malgré un accès restreint aux ressources nécessaires. Les biotechnologies quant à elles bénéficient d'une impulsion avec une division dédiée au sein du ministère de l'Économie, tandis que le secteur spatial, porteur d'opportunités stratégiques, nécessite une augmentation des investissements publics et privés pour affirmer sa compétitivité européenne sur la scène internationale.

En ce qui concerne le deuxième pilier de la boussole pour la compétitivité, à savoir la décarbonisation, Mme Calteux insiste sur le fait que la compétitivité économique et la transition écologique ne sont nullement antagonistes, mais peuvent au contraire se renforcer mutuellement. Elle fait noter que la réduction des émissions de 90 % d'ici à 2040 demeure un objectif pour la Commission européenne. Pour concrétiser cette alliance stratégique entre compétitivité et décarbonisation, la Commission entend déployer un dispositif d'accompagnement renforcé en faveur des industries « cleantech » au sein de l'Union. Si des avancées notables ont déjà été réalisées dans la réduction des coûts énergétiques, un effort d'investissement substantiel reste nécessaire pour moderniser les infrastructures de réseaux. L'hydrogène, identifié comme vecteur énergétique d'avenir, fait l'objet d'une attention particulière avec des investissements conséquents dans les capacités de stockage. La représentante souligne également l'importance d'orienter la commande publique vers les ressources européennes, ceci dans le strict respect des règles de l'OMC. Elle met l'accent sur la nécessité de créer un écosystème propice au développement des secteurs stratégiques que sont l'acier, les métaux et la chimie. Elle confirme aussi le maintien de l'objectif ambitieux de commercialiser exclusivement des véhicules électriques d'ici à 2035, tout en ménageant une place pour les carburants de synthèse (e-fuel).

Le troisième pilier, fondamental dans cette boussole stratégique, traite des enjeux de sécurité économique et de la gestion des dépendances stratégiques. Dans cette optique, Mme Calteux souligne l'importance capitale de poursuivre une politique dynamique d'accords de libre-échange, illustrée par les accords conclus avec le

Mercosur et la Confédération suisse, ainsi que par les négociations en cours avec entre autres la Malaisie. Elle met en lumière le double rôle stratégique du commissaire européen, M. Valdis Dombrovskis, qui conjugue les portefeuilles de l'économie et de la productivité avec celui de la simplification administrative. Dans cette perspective, la proposition législative appelée « Omnibus », dont la présentation est attendue pour le 26 février 2025, incarnera cette volonté de simplification en proposant des allègements significatifs pour trois instruments réglementaires majeurs que sont la directive « CSRD » sur les rapports de durabilité des entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive), la législation sur les chaînes d'approvisionnement et la taxonomie européenne. Une avancée notable est prévue avec l'extension aux petites entreprises du régime applicable aux PME, leur permettant ainsi de bénéficier des mêmes allègements réglementaires. Concernant le renforcement du marché intérieur, une consultation est programmée le 6 février 2025 avec les acteurs clés luxembourgeois, réunissant notamment le ministère de l'Économie, la FEDIL et la Chambre de commerce. Cette concertation s'inscrit dans une démarche plus large visant à cartographier précisément les besoins au sein de l'UE, en vue d'élaborer une stratégie novatrice dont la présentation est prévue en juin de cette année.

Sur le volet financier, Mme Calteux met en lumière l'ampleur considérable des besoins, chiffrés par Mario Draghi à 800 milliards d'euros annuels. Pour répondre à ce défi majeur, elle esquisse une architecture financière ambitieuse reposant sur plusieurs piliers stratégiques. Parmi ceux-ci sont à noter la stimulation des investissements privés, une convergence accrue des régimes d'insolvabilité à l'échelle européenne, et la création d'un fonds européen de compétitivité novateur dans le cadre du prochain cadre financier pluriannuel. Cette architecture serait renforcée par le repositionnement de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) comme acteur central de la finance climatique, conjugué à une coordination renforcée à travers le mécanisme du Semestre européen. Elle conclut sa présentation en soulignant l'impérieuse nécessité d'insuffler une nouvelle dynamique pour préserver et renforcer tant la compétitivité que le modèle social européen.

Avant d'ouvrir la session de questions-réponses, M. Gusty Graas fait noter que, face aux défis géopolitiques actuels, l'UE avait pris conscience de la nécessité d'agir. Il souligne que l'Union a compris l'importance d'accroître sa solidarité interne et de saisir les opportunités qui se présentent, bien que la principale difficulté réside dans la recherche d'un consensus entre les vingt-sept États membres.

Le député M. Franz Fayot (LSAP) s'interroge premièrement sur l'articulation de cette nouvelle boussole avec les différentes réformes et initiatives déjà lancées sous la Commission von der Leyen I, notamment comment l'impératif de compétitivité viendra concurrencer le « Net-Zero Industrial Act », le paquet « Fit for 55 », le « Green Deal » ou encore « Destination Earth ». Il demande des précisions sur le devenir de ces différentes législations et leur coordination future, notant que la proposition « Omnibus » pourrait apporter certaines réponses à ces questions. Deuxièmement, concernant le marché intérieur, il rappelle l'attention particulière que le Luxembourg porte traditionnellement à son renforcement. Dans ce contexte, il souhaite savoir si la boussole s'inspire également des recommandations du rapport Letta. Troisièmement, au sujet du 28<sup>e</sup> régime juridique, il fait remarquer que l'idée d'une société européenne unifiée n'est pas nouvelle, mais qu'elle s'est jusqu'à présent heurtée à l'absence de consensus entre les États membres. Il se questionne sur la manière dont cette nouvelle proposition pourrait surmonter ces obstacles. Enfin, concernant l'initiative « Scale-Up Europe », il mentionne la participation du Luxembourg à ce projet, notamment dans le cadre d'une initiative franco-allemande visant à financer les startups, et souhaite obtenir des précisions sur son développement futur.

M. Paul Galles (CSV) soulève deux questions concernant les aspects économiques et environnementaux de la boussole pour la compétitivité. Il s'interroge d'abord sur l'impact potentiel des sanctions douanières américaines sur la mise en œuvre de cette politique européenne. Dans un second temps, il demande des précisions sur la manière dont les politiques de durabilité pourraient être renforcées, étant donné leur intérêt économique croissant. Il cherche également à comprendre si l'Union utilise les objectifs environnementaux comme levier de développement économique.

Le parlementaire M. Fred Keup (ADR) aborde deux points critiques concernant l'avenir industriel européen. Il évoque tout d'abord la situation préoccupante de l'industrie en Europe, qu'il qualifie de particulièrement urgente, et s'interroge sur une possible remise en cause du « Green Deal ». Dans un second temps, il fait référence au cas spécifique d'*ArcelorMittal* pour illustrer les difficultés des industries à maintenir leur activité au sein de l'UE, notamment en raison des taxes carbone. Il demande si des mesures d'allègement de ces charges sont envisagées.

Mme Calteux répond aux interrogations soulevées en réfutant catégoriquement l'idée d'un abandon du « Green Deal ». Elle précise que si les ambitions définies dans le ce texte demeurent inchangées, c'est le chemin pour y parvenir qui doit être adapté. Elle souligne la nécessité de faciliter la transition pour garantir la viabilité économique du projet.

Elle développe ensuite la vision de la Commission concernant l'industrie européenne, expliquant que la réindustrialisation est un moyen de réduire la dépendance vis-à-vis d'autres puissances économiques. La représentante fait noter que l'objectif n'est pas de réduire l'industrie, mais de la verdir, ceci concernant à la fois les industries existantes et futures. Un effet de levier est jugé nécessaire pour réduire la pression sur les États membres, notamment via l'attraction d'investissements privés. Elle insiste sur la compatibilité entre ces objectifs et les accords de Paris, qui ne sont pas remis en question.

Concernant les relations internationales, Mme Calteux reconnaît que la position de l'administration américaine va complexifier la situation et réduire les possibilités de coopération. Elle avance néanmoins que l'alignement entre neutralité climatique et compétitivité reste possible, notamment grâce au fonds de compétitivité. Elle indique que les transitions digitale et environnementale devront bénéficier d'investissements ciblés et annonce l'arrivée prochaine du « Clean Industrial Deal » en février 2025.

Sur la question du marché intérieur, la représentante dresse un bilan nuancé du premier mandat von der Leyen, relevant que malgré de nombreuses annonces, la mise en œuvre est restée insuffisante. Elle souligne que les débats actuels concernant les accords de Schengen ne font qu'accentuer ces difficultés. Elle insiste sur la nécessité de démanteler les barrières pour les PME, conformément aux orientations fixées. Elle rappelle à cet effet l'échange prévu le 6 février 2025 avec les acteurs concernés du Grand-Duché, dont le rapport servira de base à l'élaboration de stratégies adaptées aux besoins des États membres.

Quant au 28<sup>e</sup> régime juridique, elle précise son caractère volontaire, qui doit encore être testé. Sur la question des taxes américaines, Mme Calteux précise qu'une évaluation des retombées est en cours, soulignant que si cette éventualité n'est pas souhaitée, le dialogue devra être maintenu en cas de mise en œuvre. Elle rappelle que l'UE, n'ayant pas de tarifications similaires, reste attractive, et affirme que l'instrumentalisation du commerce n'est pas la voie privilégiée par l'UE.

Enfin, concernant le cas d'*ArcelorMittal* et plus largement des industries énergivores, elle annonce l'arrivée prochaine du « Steel Act », soulignant l'importance cruciale de l'inclusion de ces industries dans la transition verte. Cela confirme la vision de la Commission, qui vise précisément à renforcer la convergence entre durabilité et écoresponsabilité.



Le député européen, M. Charles Goerens (DP), exprime ses inquiétudes concernant un possible détricotage des législations existantes. Il s'interroge plus particulièrement sur l'utilisation de la technique législative de refonte (« recasting »), qui permet de retravailler certains articles tout en maintenant d'autres aspects intouchables. Dans ce contexte, il souligne notamment l'importance de préserver le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM).

M. Meris Sehovic (déi gréng) aborde plusieurs points concernant l'orientation stratégique de l'UE. Il relève tout d'abord que la feuille de route pour la décarbonisation de l'industrie n'a pas fondamentalement changé et souligne la légitimité persistante mettre l'accent aussi sur la biodiversité. Il poursuit en faisant remarquer que les constats sur la compétitivité du marché intérieur ne sont pas nouveaux, évoquant les nombreuses analyses similaires menées au cours de la dernière décennie. Il s'interroge particulièrement sur plusieurs aspects préoccupants, notamment la fragmentation du marché unique et l'impact de la loi sur la vigilance dans les chaînes d'approvisionnement, en particulier pour des projets stratégiques comme l'EURO-HPC qui nécessite l'apport de l'intelligence artificielle et des semi-conducteurs. Enfin, il demande des précisions sur l'attractivité des capitaux européens et l'accès au capital-risque, et souhaite connaître les mesures concrètes que la Commission envisage pour répondre à ces défis structurels.

Mme Calteux répond en détaillant plusieurs aspects des politiques européennes. Concernant la technique de réduction des dommages climatiques, elle précise que la législation européenne sur le climat fera l'objet de modifications ciblées, sans pour autant rouvrir l'ensemble des textes. Pour le CBAM, elle annonce qu'une révision est prévue et sera effectuée dans l'année en cours.

La représentante explique l'absence de la biodiversité dans la boussole par le fait qu'elle ne fait pas partie du focus principal. Elle précise que cette thématique relève de la compétence des commissaires Jessika Roswall et Christophe Hansen.

Concernant les constats sur la compétitivité, elle reconnaît qu'ils ne sont pas nouveaux, mais souligne l'émergence d'une nouvelle dynamique.

Elle évoque le rapport Draghi comme un appel au réveil externe que l'UE s'est approprié. La transposition des acquis sera renforcée au cours de ce nouveau mandat, notamment à travers des procédures en manquement devant la Cour de justice de l'UE.

La représentante exprime une vive préoccupation concernant la fragmentation de l'espace Schengen, soulignant ses impacts tant politiques que sociaux. À l'approche du 40<sup>e</sup> anniversaire des accords, elle exprime l'espoir qu'il soit l'occasion d'une célébration plutôt que d'une commémoration.

Sur le plan technologique, elle évoque le défi posé par l'investissement américain de 500 milliards d'euros dans l'IA et les semi-conducteurs, plaçant la Commission européenne devant un fait accompli. Elle souligne l'importance stratégique de l'EuroHPC pour l'UE, tout en relevant sa dépendance critique aux semi-conducteurs. Elle reconnaît que l'« EU Chips Act » actuel est insuffisant et nécessite des investissements supplémentaires, notamment en collaboration avec la BEI, compte tenu de l'importance stratégique de ce secteur.

Le président, M. Graas, remercie Mme Calteux pour sa présentation exhaustive de la boussole pour la compétitivité. Il indique que ce dossier sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la commission, voire de la sous-commission compétente, pour un suivi approfondi.

- Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 15 juillet 2024 et du 11 octobre 2024

Les projets de procès-verbal sous rubrique ont été adoptés.

- Adoption du tableau des documents transmis par les institutions européennes du 25 au 31 janvier 2025

Le tableau sous rubrique a été adopté.

Luxembourg, le 3 février 2025

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**